



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Bureau du greffier  
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire  
100, rue du Centre-Civique

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

### RÈGLEMENTS NUMÉROS 1235-32, 1362, 1364 ET 1365

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 3 mars 2025, le conseil a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 1235-32, intitulé: « **Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de modifier la terminologie, de modifier les limites de certaines zones et de créer trois nouvelles zones** ».
- Règlement numéro 1362, intitulé: « **Règlement sur l'administration de la réglementation d'urbanisme** ».
- Règlement numéro 1364, intitulé: « **Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale** ».
- Règlement numéro 1365, intitulé: « **Règlement omnibus amendant les dispositions administratives et interprétatives de plusieurs règlements d'urbanisme** ».

Ces Règlements ont reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu le 20 mars 2025 pour les Règlements numéros 1235-32, 1362 et 1364, et le 25 mars 2025 en ce qui concerne le Règlement numéro 1365.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30, et le vendredi de 9 h à 12 h, ainsi que sur le site Internet de la Ville au [www.villemsh.ca](http://www.villemsh.ca) ou en communiquant avec le greffe au [greffe@villemsh.ca](mailto:greffe@villemsh.ca) ou par téléphone au 450 467-CLIC (2542), poste 2218, et que les Règlements numéros 1235-32, 1362 et 1364 sont entrés en vigueur le 21 mars 2025, date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu, et que le Règlement numéro 1365 est entré en vigueur le 25 mars 2025, date de délivrance de la lettre de conformité par ladite Municipalité régionale de comté.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,  
Ce 25 mars 2025

(S) *Anne-Marie Piérard*

---

M<sup>e</sup> ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate  
GREFFIÈRE